

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Commune de LIORAC-SUR-LOUYRE

Lieu-dit : « *Le Reclaud* »

**PROJET D'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE DE SABLE  
ET INSTALLATIONS ANNEXES**

**DOSSIER DE DEMANDE  
D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**

**NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE  
DU PROJET**

**AOUT 2020**



# NOTE DE PRÉSENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET

## SOMMAIRE

	Page
<b>I. Contexte et objet ET MOTIVATION de la demande .....</b>	<b>4</b>
<b>II. HISTORIQUE, LOCALISATION ET PRESENTATION GENERALE DU SITE.....</b>	<b>5</b>
<b>II.1 - Historique du site.....</b>	<b>5</b>
<b>II.2 - Localisation .....</b>	<b>5</b>
<b>II.3 - Présentation générale du site .....</b>	<b>6</b>
<b>III. Le projet dans ses grandes lignes .....</b>	<b>8</b>
<b>III.1 - Nature des activités qui seront exercées .....</b>	<b>8</b>
<b>III.2 - Données chiffrées .....</b>	<b>8</b>
<b>III.3 - Caractéristiques et destination des matériaux .....</b>	<b>9</b>
<b>III.4 - Moyens mis en œuvre - Rythmes et horaires.....</b>	<b>10</b>
<b>III.5 - Principe d'exploitation.....</b>	<b>11</b>
<b>IV. Impacts du projet .....</b>	<b>12</b>
<b>IV.1 - Servitudes et contraintes .....</b>	<b>12</b>
<b>IV.2 - Topographie, sol et sous-sol .....</b>	<b>15</b>
<b>IV.3 - Eaux souterraines – Eaux de surface.....</b>	<b>16</b>
<b>IV.4 - Milieu naturel.....</b>	<b>17</b>
<b>IV.5 - Commodité du voisinage .....</b>	<b>18</b>
<b>IV.6 - Transport - Circulation .....</b>	<b>19</b>
<b>IV.7 - La remise en état du site .....</b>	<b>20</b>
<b>V. Maitrise des risques.....</b>	<b>22</b>
<b>V.1 - Risques potentiels.....</b>	<b>22</b>
<b>V.2 - Description des risques .....</b>	<b>23</b>
<b>V.3 - Mesures propres à réduire les risques.....</b>	<b>23</b>

## I. CONTEXTE ET OBJET ET MOTIVATION DE LA DEMANDE

L'**Entreprise GINTRAT** exerce depuis une vingtaine d'années ses activités d'une part dans le domaine de la construction neuve et de la rénovation de bâtiments anciens, et d'autre part dans le domaine du négoce de matériaux (sables et granulats).

Son siège social se situe sur la commune de Douville, les bureaux étant situés sur la commune de Vergt.

Afin de d'acquérir une certaine autonomie pour ses chantiers de construction, et de renforcer son activité de négoce de matériaux, l'entreprise a pris le parti de disposer de sa propre ressource en matériaux sableux.

Son choix s'est porté sur ce site du *Reclaud*, commune de Liorac-sur-Louyre, qui rassemble divers avantages :

- Ce site est localisé à proximité d'un site de négoce de l'entreprise, et à distance limitée du siège de l'Entreprise et de ses chantiers ;
- Il s'agit d'un site ayant fait précédemment l'objet de travaux d'extraction, avec des potentialités en termes de gisement disponible ;
- La qualité du sable de ce gisement est parfaitement adaptée aux besoins de l'Entreprise, en particulier pour les chantiers de rénovation de bâtiments anciens ;
- Les caractéristiques de ce site sont compatibles avec l'accueil de déchets inertes issus de chantiers d'origine extérieur, qui participeront à la remise en état du site par remblaiement. Cette activité permettra de répondre à des besoins avérés en matière de stockage des déchets inertes.

**Ce projet étant soumis à autorisation environnementale., ce dossier représente la demande d'autorisation correspondante, dont ce document constitue la note de présentation non technique.**

Cette autorisation environnementale inclut l'ensemble des prescriptions des différentes législations applicables, et relevant de différents codes. Dans le cas du projet faisant l'objet de ce dossier, la demande d'autorisation environnementale couvre les domaines suivants :

- Une demande d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, rubrique 2510.1 concernant l'activité d'exploitation de carrière ;
- Une déclaration au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, rubrique 2515.1.b concernant l'activité de criblage des matériaux qui sera réalisée par groupe mobile ;
- Une demande d'autorisation de défrichement.

## II. HISTORIQUE, LOCALISATION ET PRESENTATION GENERALE DU SITE

### II.1 - Historique du site

Ce projet d'exploitation de carrière inclut une partie du périmètre d'une carrière qui avait été initialement autorisée en septembre 1989.

Cette ancienne autorisation avait successivement fait l'objet d'un changement d'exploitant en octobre 1991 au bénéfice de la Sarl LAPIGNE, puis d'un renouvellement et extension au bénéfice de cette même société en février 2001.

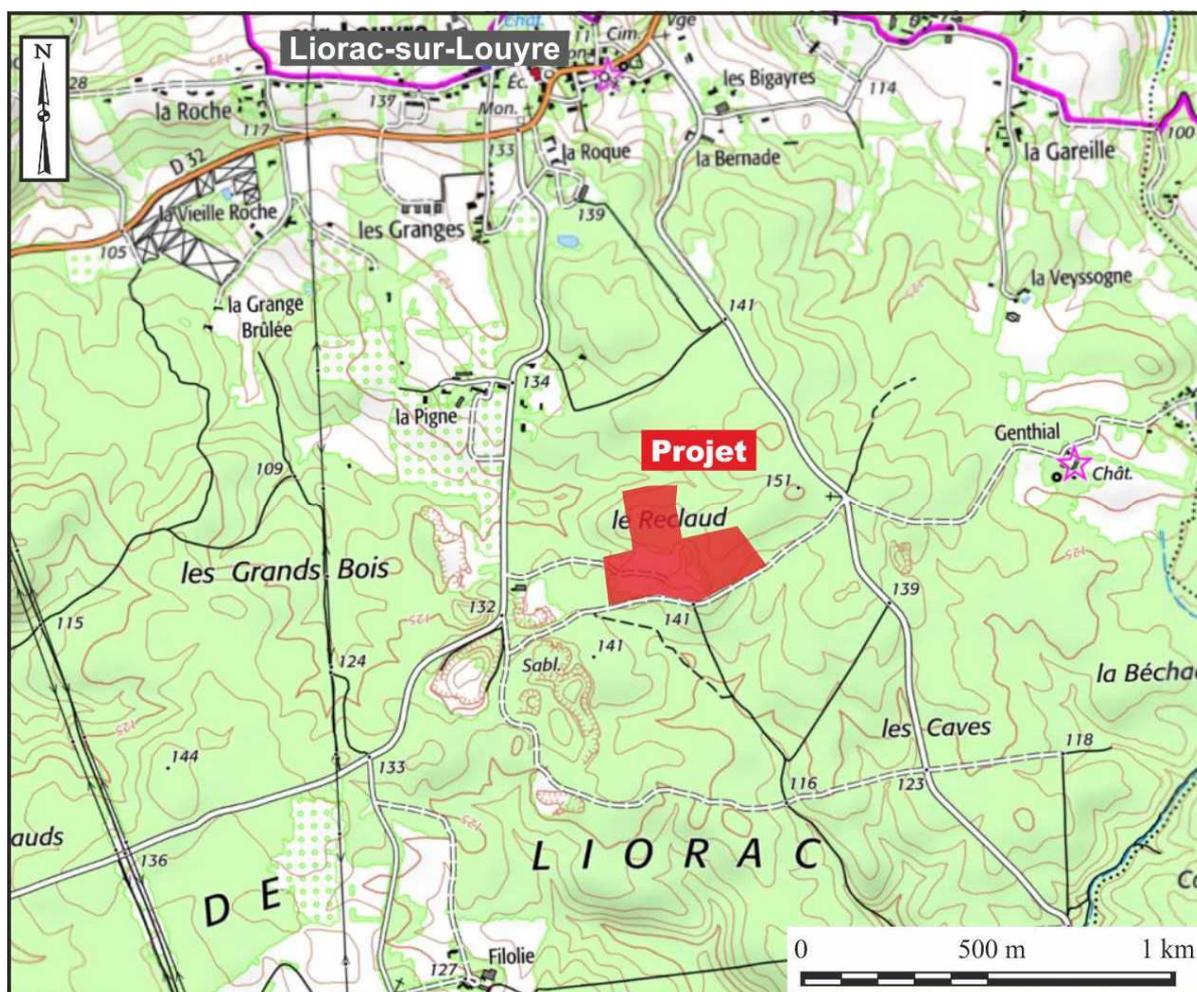
L'autorisation étant arrivée à échéance, le site a été réaménagé et a fait l'objet d'une procédure de cessation d'activité. La partie ouest de cette ancienne exploitation a été reprise sous forme de site de négoce par l'Entreprise GINTRAT en mars 2019.

Aujourd'hui, des réserves de matériaux restant disponibles sur la partie Est de l'ancienne carrière, ainsi que sur des terrains situés dans son prolongement, l'Entreprise GINTRAT a étudié le projet de remettre en activité cette exploitation.

Ce projet porte ainsi sur l'activité d'exploitation de carrière sur ce site.

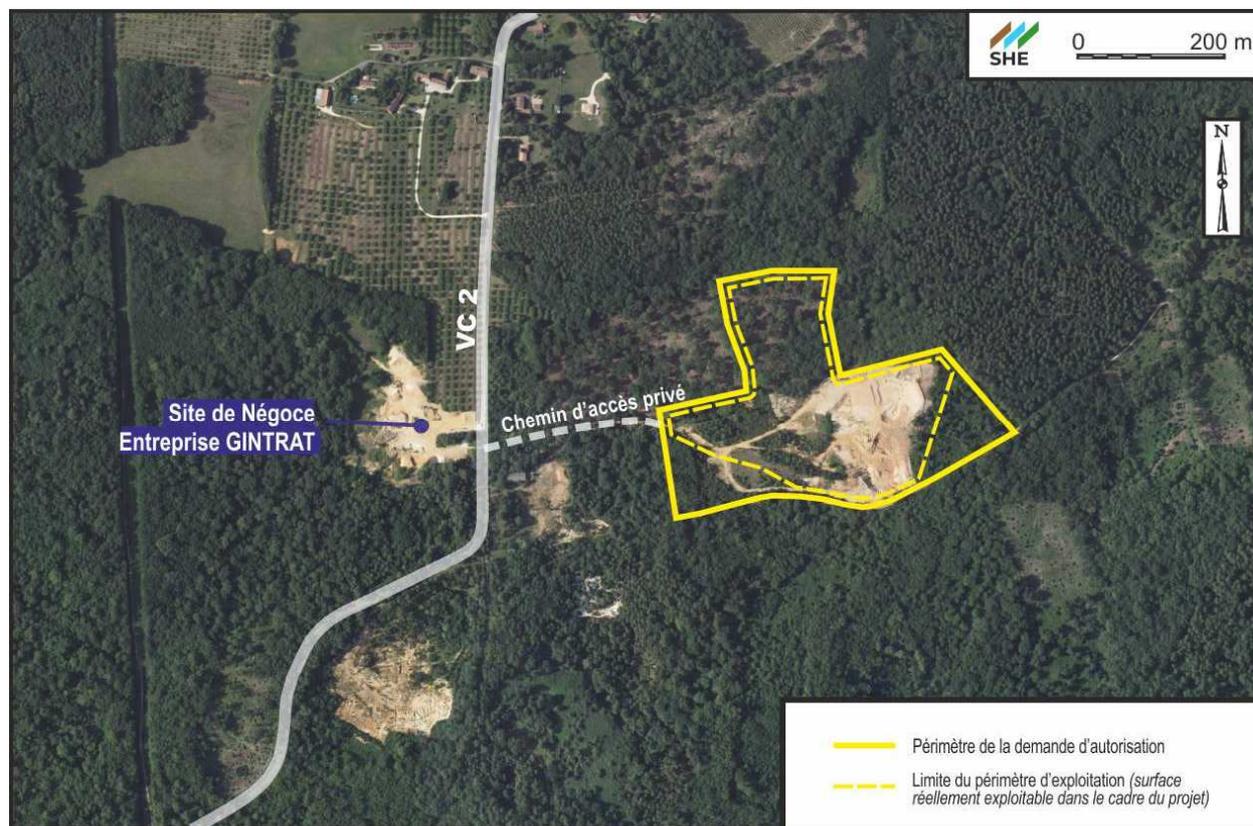
### II.2 - Localisation

Le site d'exploitation faisant l'objet de cette étude s'étend en partie centrale-ouest du territoire communal de Liorac-sur-Louyre, à une distance d'environ 1,2 km au sud du bourg.



L'accès au site s'effectue à partir de la voie communale n°2, par l'intermédiaire d'un chemin privé existant, qui appartient au propriétaire des parcelles du périmètre du projet.

A noter que ce projet d'exploitation se situe à environ 250 m du site de négoce de l'Entreprise Gintrat.



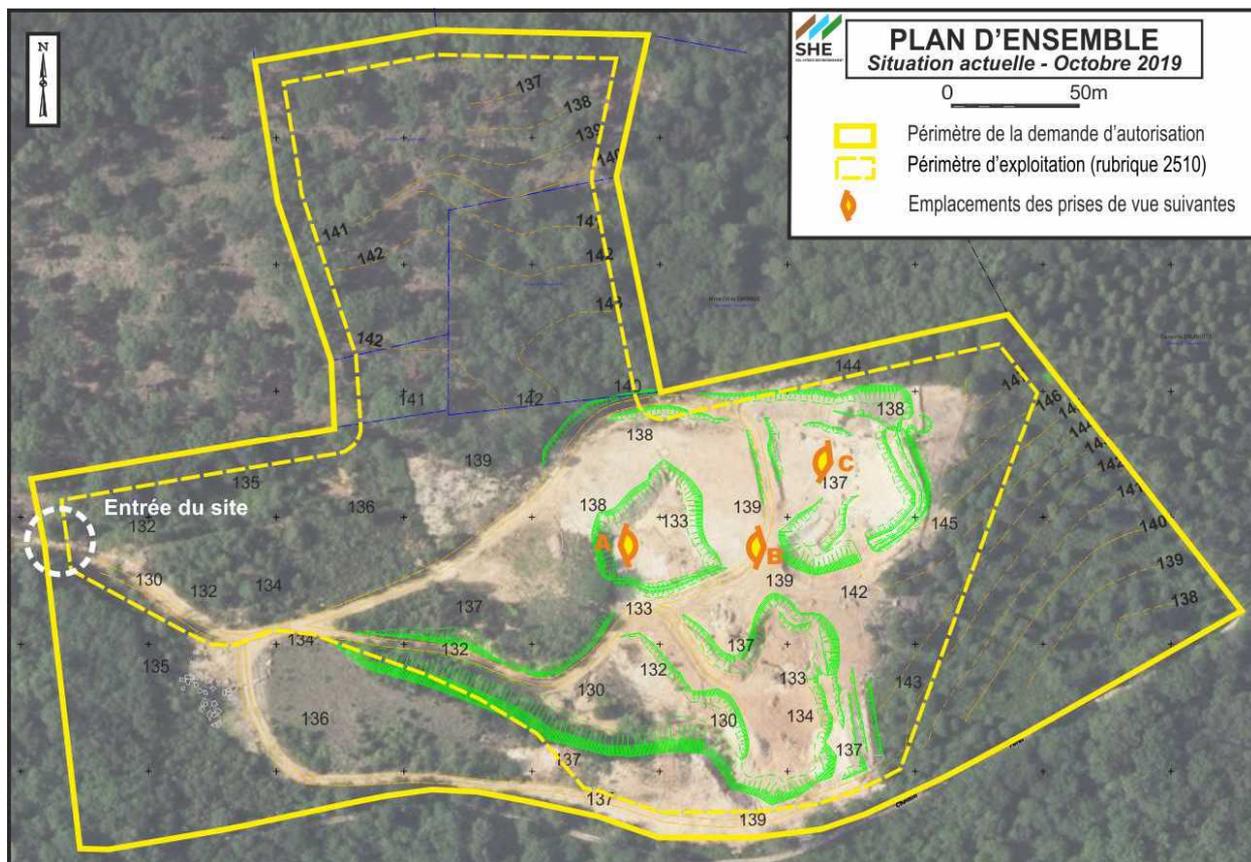
### II.3 - Présentation générale du site

Le périmètre de la demande couvre la surface correspondant à l'exploitation de carrière précédemment autorisée, complétée par des surfaces situées dans son prolongement direct, côtés Nord et Est.

Ce périmètre s'organise de la façon suivante :

- la partie centrale du site couvre la zone qui a fait précédemment l'objet de travaux d'exploitation. La base des surfaces exploitées se situe actuellement entre les cotes 130 et 137 m NGF, le terrain naturel périphérique étant situé entre les cotes 135 et 147 m NGF environ.
- Les angles sud-ouest et sud-est du périmètre sont des surfaces boisées non exploitées et non exploitables dans le cadre de ce projet, pour des raisons d'évitement écologique (Cf. étude d'impact).
- La partie nord du périmètre couvre une surface exploitable, dont le terrain naturel se situe entre les cotes 140 et 143 m NGF environ.

Dans le cadre du projet d'exploitation, la base minimale des travaux d'extraction (avant remise en état) se situera à la cote 120 m NGF.



**Photo A :**  
Les fronts  
d'exploitation  
de la partie Est  
du site

**Photo B :**  
La partie  
ouest du  
périmètre  
du site



**Photo C :**  
La partie  
nord du site

## III. LE PROJET DANS SES GRANDES LIGNES

### III.1 - Nature des activités qui seront exercées

Les activités projetées par l'Entreprise GINTRAT sur ce site du *Reclaud*, commune de Liorac-sur-Louyre, concernent :

- l'exploitation d'une carrière de sables par extraction à ciel ouvert,
- le traitement des matériaux extraits par un groupe mobile de criblage à sec.

Ce projet intègre par ailleurs l'accueil de déchets inertes issus de chantiers d'origine extérieur. Cette activité contribuera à la remise en état progressive de l'extraction par remblaiement, et permettra de répondre à des besoins avérés en matière de stockage de déchets inertes du secteur.

### III.2 - Données chiffrées

- **Durée de la demande d'autorisation** : 30 ans (y compris travaux de remise en état final)
- **Surfaces, cotes et profondeurs d'exploitation** :

Périmètre total de la demande	Périmètre d'exploitation	Cote minimale des travaux d'extraction	Cote du terrain naturel périphérique	Hauteur défilée
8 ha 72 a 70 ca	6 ha 15 a 00 ca	120 m NGF	Compris entre 135 et 147 m NGF	Entre 15 et 27 m

- **Productions prévisionnelles** :

Production moyenne :	7 500 m <sup>3</sup> /an, soit 12 000 tonnes/an
Production maximale :	12 500 m <sup>3</sup> /an, soit 20 000 tonnes/an

- **Volumes à extraire sur toute la durée du projet** :

NATURE	VOLUMES TOTAUX (sur 30 ans)	Destination
<b>Découverte</b> (terre végétale et argile sableuse) :	60 000 m <sup>3</sup>	Matériaux conservés sur place pour une réutilisation dans le cadre de la remise en état du site
<b>Stériles argileux d'exploitation</b> (environ 40 %)	150 000 m <sup>3</sup>	
<b>SABLES VALORISABLES</b> (environ 60%)	225 000 m <sup>3</sup> , soit 360 000 tonnes	Produits finis

• **Volumes de déchets inertes de chantier à accueillir**

Rythme prévisionnel d'accueil :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En moyenne : 10 000 tonnes/an (soit 5 500 m<sup>3</sup>/an)</li> <li>• Maximum : 15 000 tonnes/an (soit 8 300 m<sup>3</sup>/an)</li> </ul>
Quantités totale prévisionnelle à accueillir sur toute la durée d'exploitation (30 ans) :	165 000 m <sup>3</sup> , soit environ 300 000 tonnes

### III.3 - Caractéristiques et destination des matériaux

Ce gisement se présente sous forme de niveaux de sables fins relativement propres, de teintes variables, allant du blanc au rouge-ocre, en passant par le jaune. Ces niveaux sableux sont intercalés avec des niveaux ou couches à dominante argileuses, non valorisables, d'épaisseur variable habituellement limitée. Des masses gréseuses consolidées, de taille variable sont localement présentes dans cet ensemble.

La proportion de sables exploitables dans le gisement brut est de l'ordre de 60%.



Les produits sortants de cette exploitation de carrière sont représentés par des sables qui auront fait l'objet d'un simple traitement par l'intermédiaire d'un groupe mobile de criblage. Il s'agit de sables de différentes couleurs et granulométries, adaptés aux différents usages auquel il est destiné.



Ces matériaux feront l'objet d'un stockage intermédiaire à proximité du groupe mobile de criblage, avant d'être transférés vers le site de négoce de l'Entreprise GINTRAT, situé à proximité. Leur transport vers les chantiers s'effectuera depuis le site de négoce.

Leur usage se partage de la façon suivante :

- Domaine de la rénovation de bâtiments anciens, pour la réalisation d'enduits, de jointoiement de pierre, de scellements et de travaux de couverture.  
Il est à souligner que les couleurs spécifiques de certains niveaux de ce gisement sont recherchées dans le cadre de la restauration du bâti ancien et des monuments historiques.
- Domaine des chantiers de voirie, notamment pour les remblaiements de canalisations.
- Certains blocs gréseux indurés présents au sein du gisement sont commercialisés en tant que blocs d'enrochements.

La clientèle est composée de particuliers, d'entreprises locales de maçonneries, de travaux publics et de négoce.

### III.4 - Moyens mis en œuvre - Rythmes et horaires

#### III.4.1 - Personnel

Parmi le personnel de l'Entreprise GINTRAT, le personnel qui sera affecté aux travaux d'exploitation de la carrière pendant les campagnes de production représentera une équipe de 3 à 4 personnes.

Cette équipe sera dirigée par le responsable du site de négoce de Liorac, et sera encadrée par le dirigeant de l'Entreprise.

#### III.4.2 - Matériel :

Parmi le matériel de l'Entreprise, celui qui sera dédié aux activités d'exploitation de cette future carrière lors des campagnes de production sera le suivant :

- matériel roulant : 2 tombereaux, 2 pelles mécaniques, 2 chargeuses ;
- un groupe mobile de criblage.

En dehors des campagnes de production, deux engins, à savoir une pelle mécanique et une chargeuse, seront présents pour les besoins de la gestion des déchets inertes. Un compacteur viendra périodiquement en complément pour la mise en place des matériaux.

Les équipements connexes nécessaires au personnel (vestiaires, sanitaires...) et au matériel sont disponibles au niveau du site de négoce de l'Entreprise, situé à proximité de ce projet.

#### III.4.3 - Horaires et rythmes de fonctionnement :

Les activités d'exploitation de cette carrière seront réalisées de façon périodique, par campagnes de production, qui se répartiront au rythme d'environ une semaine par mois en moyenne.

Au cours de ces campagnes, les activités auront habituellement lieu du lundi au vendredi, en période de jour, dans les plages horaires comprises habituellement entre 8h-12h et 13h30-17h30, ainsi que de façon très occasionnelle le samedi matin.

Aucune activité ne sera exercée les dimanches et jours fériés.

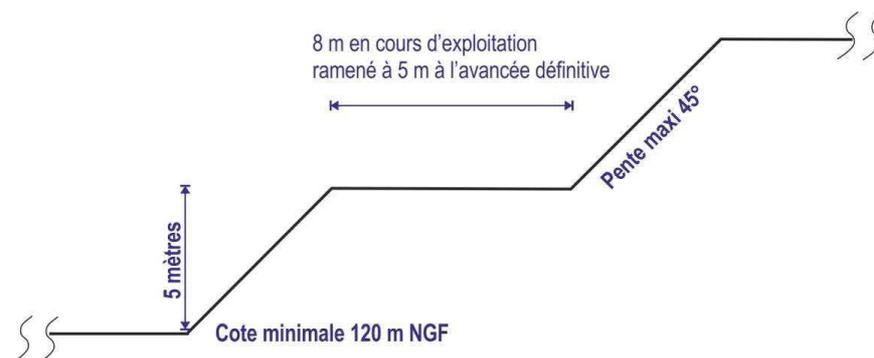
Les opérations liées à l'accueil et la gestion des matériaux inertes seront réalisées de façon plus régulière, à l'intérieur de ces mêmes plages horaires.

## III.5 - Principe d'exploitation

### III.5.1 - Activité d'exploitation de carrière :

Le principe général d'exploitation du gisement reposera sur une extraction à ciel ouvert par engins mécaniques, sans tir de mine. Il portera sur les opérations successives suivantes :

- Opérations préalables (bornage, clôture, portail, signalisation) ;
- Défrichage, décapage et extraction de la découverte (opérations réalisées de façon progressive, conformément au phasage prévisionnel d'exploitation)
- Extraction des matériaux du gisement par fronts de taille, selon la géométrie suivante :



- Acheminement des niveaux sableux valorisables vers un groupe mobile de criblage autonome, situé sur une aire à proximité de la zone d'extraction. Ils y subiront un simple traitement par criblage à sec.  
Ce groupe mobile sera positionné sur une aire située à proximité de la zone d'extraction. Il sera piloté par l'un des membres du personnel de l'entreprise, formé à cet effet, et sera alimenté par pelle mécanique ou chargeuse.  
Compte-tenu de la production prévisionnelle et du mode de fonctionnement du site, ce matériel fonctionnera au rythme d'environ 1 semaine par mois.
- Transfert des matériaux par tombereaux vers le site de négoce de l'Entreprise, situé à 250 m du site d'extraction. Le stockage des matériaux, la pesée et le chargement des camions de transport s'effectuent sur le site de négoce qui dispose des installations nécessaires, notamment d'un pont bascule homologué.

### III.5.2 - Accueil de déchets inertes de chantier

Les matériaux qui seront acceptés sur le site proviendront de chantiers situés dans un rayon de l'ordre d'une trentaine de kilomètres. Il s'agira de déchets de type béton, briques, tuiles et céramiques, verre, terres et pierres (autres que la terre végétale), dont le caractère inerte satisfait aux critères réglementaires.

Les déchets inertes à accueillir feront l'objet d'une procédure d'acceptation et de contrôle préalable prédéfini et conforme aux prescriptions réglementaires (vérification des documents d'accompagnement, contrôle visuel, pesée, tenue d'un registre...).

Dans le cadre de ce projet, l'accueil et la mise en place des déchets inertes ne sera réalisé que durant les horaires d'ouverture du site de négoce de l'Entreprise,

Dans le cas où des déchets indésirables seraient détectés, ils seraient placés dans une benne destinée aux refus, qui sera mise en place à cet effet sur le site. Ils seraient ensuite acheminés en centre d'enfouissement.

L'accès à la carrière sera muni d'un portail clos en dehors des périodes et heures d'activité sur le site. Cet accès sera muni d'une caméra connectée, permettant une télésurveillance

complémentaire par le responsable du site de négoce.

Une fois les procédures d'admission et de contrôle réalisées, la mise en place définitive des déchets inertes sur le site d'exploitation de carrière, depuis la zone de contrôle, sera réalisée par l'exploitant. Ces opérations seront réalisées progressivement et de façon périodique, en fonction du rythme d'acheminement des matériaux sur le site.

Ces matériaux contribueront à la remise en état progressive du site par remblaiement des zones exploitées, conformément au phasage prévisionnel d'exploitation.

## IV. IMPACTS DU PROJET

### IV.1 - Servitudes et contraintes

#### IV.1.1 - Urbanisme

La commune de Liorac-Sur-Louyre est dotée d'une Carte Communale.

Les parcelles du périmètre de ce projet d'exploitation de carrière se situent en zone **N**. La définition de ce zonage est la suivante :

*Zone où les constructions ne sont pas admises, à l'exception :*

- de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ;
- du changement de destination ;
- des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources.

L'activité projetée, liée à la mise en valeur des ressources, est compatible avec ce zonage.

#### IV.1.2 - Patrimoine naturel

Les zonages règlementaires et d'inventaires existants au titre de la nature, du paysage et de la biodiversité, situés dans un rayon indicatif de 3 km, sont les suivants (*Cf. figure page suivante*) :

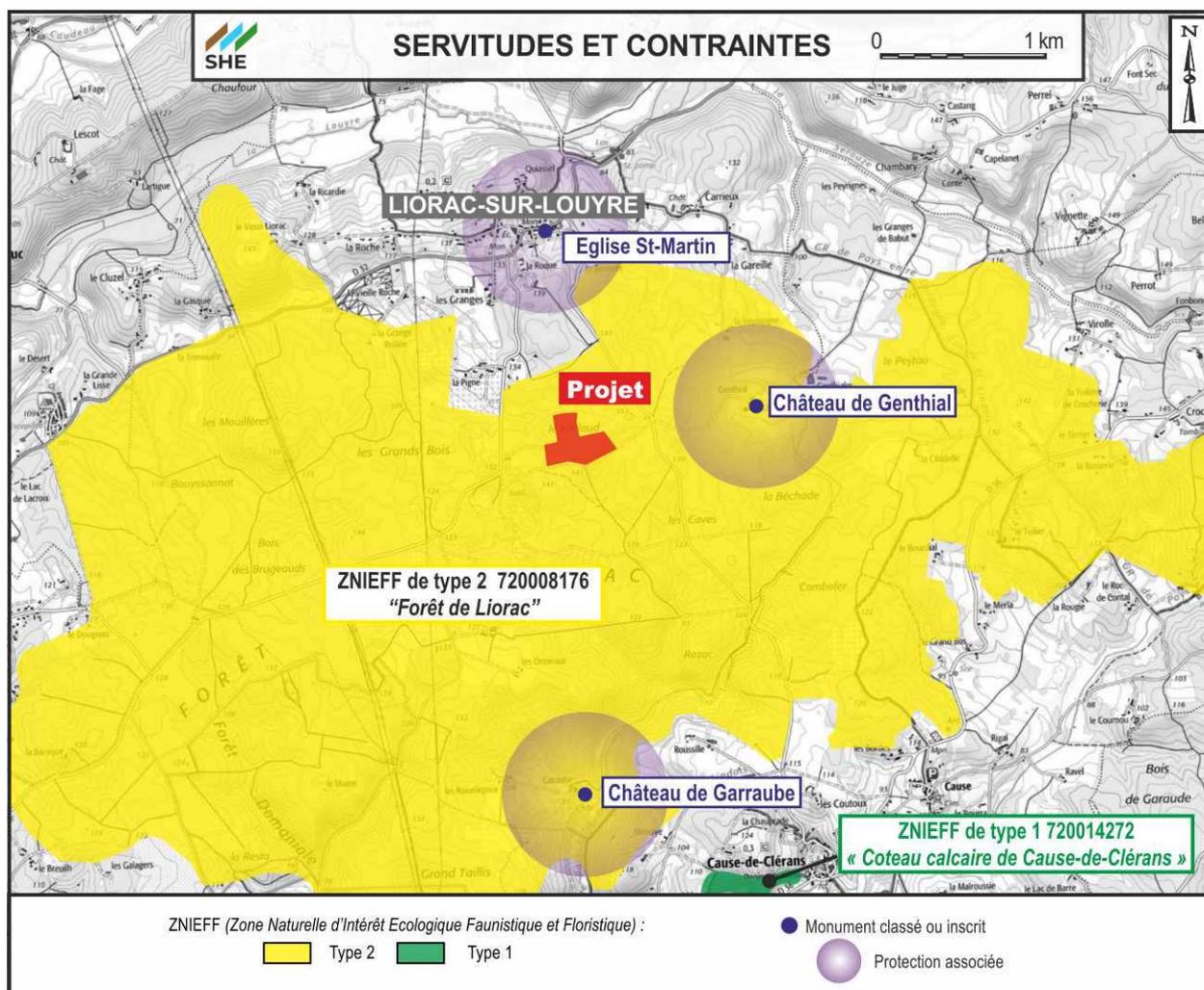
- La ZNIEFF de type 2 n°720008176 « *Forêt de Liorac* » :  
Le projet est inclus dans cette ZNIEFF, qui couvre un total de 1 936 ha d'un milieu qualifié de « vieille forêt typique du Périgord ». L'inclusion du site dans ce zonage d'inventaire a été prise en compte dans le cadre des aspects écologiques du projet.
- la ZNIEFF de type 1 n°720014272 « *Coteau calcaire de Cause-de-Clérans* » :  
Cette zone couvre un coteau calcaire d'environ 9 ha, à une distance minimale d'environ 2,6 km au sud du projet.

Le site est par ailleurs inclus dans la zone de transition de la réserve de biosphère FR6500011 « Bassin de la Dordogne ».

Les sites NATURA 2000 les plus proches sont éloignés d'une distance minimale de 4,4 km du projet.

#### IV.1.3 - Monuments historiques et sites

Les Monuments Historiques et les Sites inscrits ou classés sont éloignés d'une distance minimale de 800 m du projet (*Cf. figure page suivante*). Ils ne disposent pas de covisibilité avec les terrains du projet et leurs servitudes ne concernent pas ce secteur.



#### IV.1.4 - Périmètres de protection de captages collectifs d'alimentation en eau potable

Le périmètre du projet se trouve en dehors des périmètres actuellement officialisés de protection de captages collectifs destinés à l'alimentation en eau potable.

#### IV.1.5 - Patrimoine archéologique

Selon le Service Régional de l'Archéologie, consulté dans le cadre de ce projet, celui-ci n'appelle pas à la mise en œuvre de prescription particulière dans le cadre de la réglementation en matière d'archéologie préventive.

#### IV.1.6 - Défrichage

Une partie du périmètre du projet est couvert par des boisements dont le défrichage sera nécessaire. Il s'agit des surfaces qui n'ont pas été exploitées dans le cadre des travaux d'extraction qui ont précédemment concerné le site.

Ces opérations, qui porteront une surface d'environ 2 ha, sont soumise à autorisation.

L'étude d'impact de ce dossier de demande d'autorisation environnementale a pris en compte ces opérations de défrichage.

### **IV.1.7 - SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Adour Garonne**

---

Le SDAGE est un outil de planification concertée de la politique de l'eau, auquel sont associés un programme de mesures et des documents d'accompagnement.

La compatibilité du projet vis-à-vis des orientations et des objectifs du SDAGE Adour Garonne sera assurée, en particulier grâce aux mesures prises vis-à-vis de la gestion et de la protection des eaux.

### **IV.1.8 - Défense des Forêts Contre les incendies (DFCI)**

---

Un réseau de voies de circulation à usage de DFCI (Défense des Forêts Contre les incendies) est défini par l'ASA DFCI de Liorac.

Un tronçon emprunte l'assiette du chemin rural qui longe la bordure sud du projet. Il n'interfère pas avec le périmètre du site et son accès.

### **IV.1.9 - Réseaux**

---

Le périmètre du projet d'exploitation n'est concerné par aucun réseau aérien ou enterré.

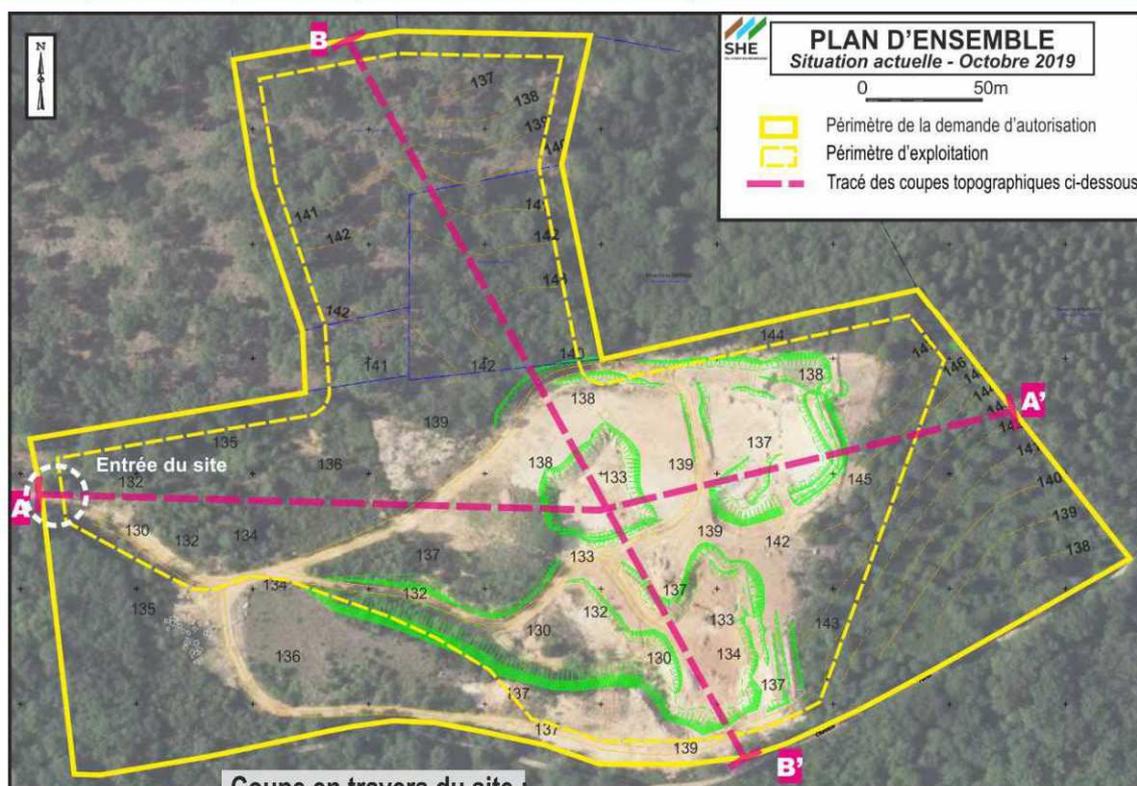
## IV.2 - Topographie, sol et sous-sol

### Morphologie - Topographie :

Le secteur d'étude s'inscrit dans la Forêt de Liorac, ensemble de collines et de plateaux au relief globalement doux et mamelonné. L'exploitation de carrières de sables et de grès est une activité historique qui a localement marqué la morphologie des terrains du secteur. La surface du projet inclut celle d'une exploitation de carrière précédemment autorisée, et dont les activités ont récemment cessé. Elle est complétée par des terrains situés dans son prolongement direct, côtés Nord et Est. L'ensemble se partage entre :

- la partie centrale du site, dénuée de végétation, qui couvre la zone qui a précédemment fait l'objet de travaux d'exploitation ;
- Les angles sud-ouest et sud-est du périmètre, qui sont des surfaces boisées non exploitées et non exploitables dans le cadre de ce projet, pour des raisons d'évitement écologique ;
- La partie nord du périmètre, qui couvre une surface boisée exploitable.

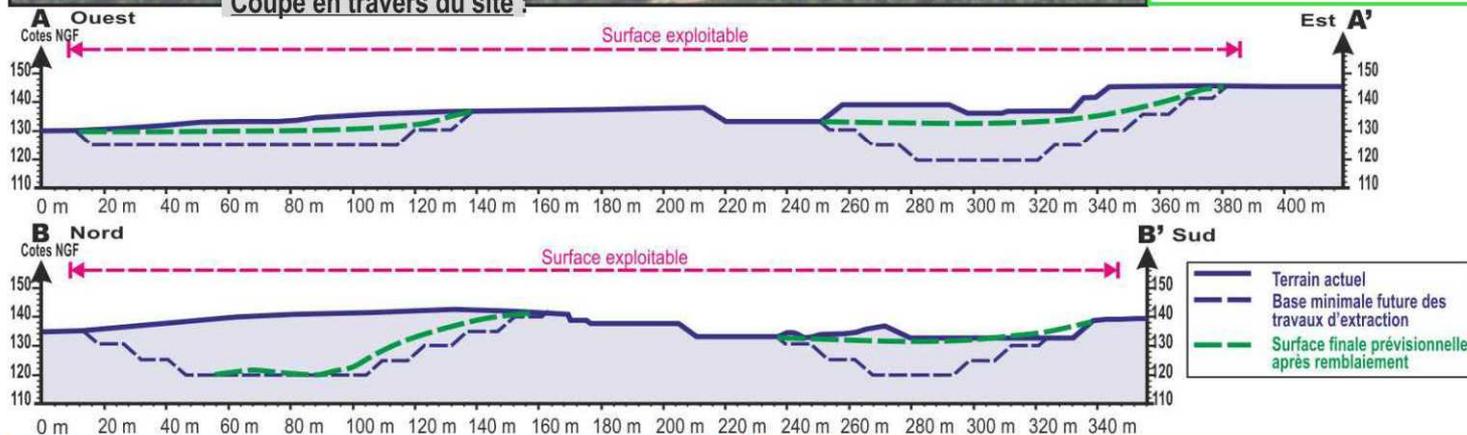
### CONTEXTE - ÉTAT INITIAL



### Sous-sol - Géologie :

Les terrains sont constitués par des sables datés de l'ère tertiaire. Ils coiffent largement le coteau, sur des épaisseurs pouvant dépasser une vingtaine de mètres. Le gisement se présente sous forme de couches de sables fins, de teintes variables, intercalés avec des niveaux à dominante argileuse, non valorisables. Des masses gréseuses consolidées sont localement présentes. Cet ensemble à dominante sableuse repose sur les formations calcaires du sommet du Crétacé supérieur (ère secondaire).

### Coupe en travers du site :



### EFFETS POTENTIELS DU PROJET

(en l'absence de mesure correctrice)

- Modification de la topographie des terrains exploités, risque d'instabilités ;
- Risque de pollution par hydrocarbures (fuites chronique et/ou accidentelle depuis un engin) ;
- Risque lié à l'activité d'accueil de déchets inertes de chantiers, en cas d'accueil de matériaux inappropriés ;
- Risque de déstructuration des sols

### MESURES CORRECTRICES

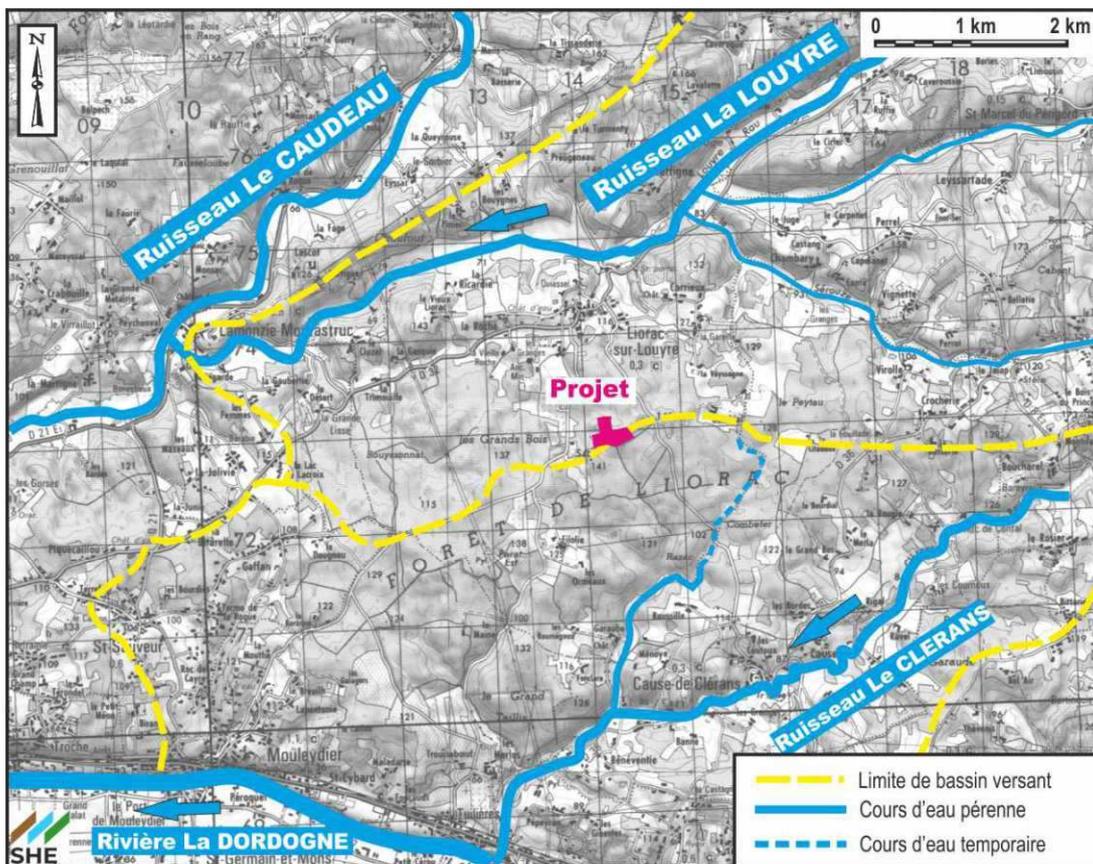
- Vis à vis des risques de pollution : Cf. thème relatif aux eaux souterraines et de surface page suivante
- Gestion correcte des terres meubles de découverte ;
- Géométrie des fronts permettant d'assurer leur stabilité à long terme, et remblaiement coordonné ;
- Protocole strict et précis pour la gestion des déchets inertes ;
- Programme de remise en état permettant de restituer le site en tirant partie notamment de sa nouvelle morphologie

## IV.3 - Eaux souterraines – Eaux de surface

### CONTEXTE - ÉTAT INITIAL

#### Eaux de surface :

- Le secteur se situe sur la limite de partage des eaux entre le bassin versant de La Dordogne et son affluent le ruisseau La Louyre.
- De par la situation du projet en partie supérieure de bassins versants, et compte-tenu du caractère perméable des terrains affleurants, à dominante sableuse, il n'existe pas de ruissellement de surface en période normalement humide à l'échelle du projet et de son environnement proche. Les eaux météoriques s'infiltrent relativement rapidement.



#### Eaux souterraines - ressources en eau :

- La masse d'eau souterraine la moins profonde est ici celle des Calcaires du sommet du crétacé supérieur. Elle présente un bon état quantitatif, cette nappe étant relativement peu exploitée. En revanche, son état qualitatif est qualifié de mauvais : elle ne bénéficie pas d'une protection naturelle importante, et les eaux sont altérées par des pesticides et, localement, de nitrates.
- Au droit des terrains du projet, la piézométrie de cette nappe se situe entre les cotes 90 et 95 m NGF, soit entre 30 et 50 m sous le terrain naturel du projet.
- Le projet se trouve à une distance minimale de 1,5 km des captages collectifs destinés à l'alimentation en eau potable et de leurs périmètres de protection actuellement officialisés.
- Les points d'eau les plus proches sont représentés par des puits privés situés à des distances comprises entre 500 m et 1 km des limites d'emprise du projet. Ces puits ne sont pas actuellement équipés. A une distance minimale de 1 km du projet, de petites sources peu productives sont alimentées par les écoulements ponctuels et sporadiques contenus dans les faciès de couverture (altérite et sables tertiaires).

#### EFFETS POTENTIELS

(en l'absence de mesure correctrice)

##### Eaux superficielles:

- L'absence de circuit d'eau de lavage, et la morphologie de l'exploitation, en dépression par rapport au terrain naturel, limitera les incidences sur les eaux superficielles. Les incidences ne peuvent qu'être indirectes, par le biais d'infiltrations vers les eaux souterraines.

##### Eaux souterraines :

- Risque de pollution chronique et/ou accidentelle, par infiltration d'hydrocarbures, matières en suspension, déchets non inertes;
- Risque d'interférence avec les eaux de la nappe sous-jacente des calcaires du Crétacé supérieur.

#### MESURES CORRECTRICES

- La cote minimale des travaux d'extraction a été fixée à 120 m NGF, permettant de conserver une épaisseur de terrain relativement importante, de 20 à 25 mètres, entre la base des travaux et le niveau de circulation de la nappe souterraine la moins profonde;
- Absence de stockage de carburants et de circuit d'eau de lavage;
- Vis à vis de l'accueil de déchets inertes: définition et application d'un protocole précis relatif à leurs caractéristiques, leurs conditions d'admission, leur mise en place et leur traçabilité, conformément à la réglementation;
- Mesures générales de prévention et d'intervention (formation du personnel, kits antipollution présents dans les engins...)
- Site sera entièrement clos, et accès muni d'un portail clos en dehors des périodes et heures d'activité sur le site, équipé d'un dispositif de télésurveillance.

## IV.4 - Milieu naturel

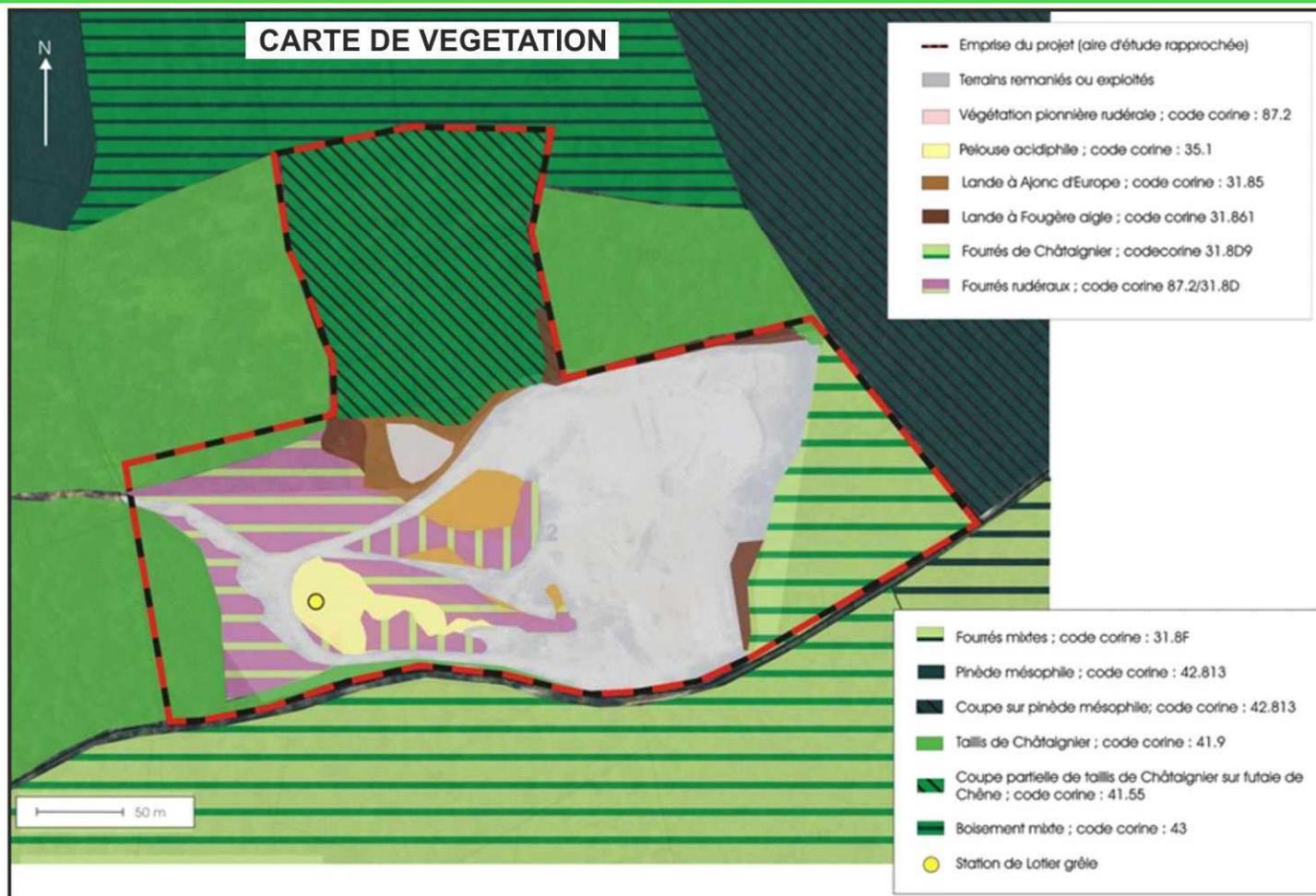
### CONTEXTE - ÉTAT INITIAL

Le site se trouve à une distance minimale de 4,4 km des sites Natura 2000 les plus proches. Le périmètre du projet est inclus dans la ZNIEFF de type 2 nommé Forêt de Liorac, d'une surface totale de 1 936 ha, d'intérêt écologique, oiseaux et mammifères.

**Habitas et flore:** Une grande partie du périmètre est occupée par les terrains exploités et remaniés de la sablière qui était précédemment en activité. Le reste du périmètre se partage entre taillis et fourrés de Châtaignier, et une pelouse acidiphile en partie Sud-Ouest, qui est un habitat d'intérêt et qui accueille le Lotier grêle, plante patrimoniale protégée en Aquitaine.

**Faune:** Parmi les espèces contactées, celles présentant une valeur patrimoniale moyenne à forte sont représentées par des oiseaux et des chiroptères.

**Intérêt écologique:** Aucune zone humide n'a été mise en évidence. L'aire d'étude rapprochée présente globalement un enjeu écologique faible, hormis la pelouse acidiphile, d'une surface d'environ 0,25 ha en partie sud-ouest du périmètre, avec un enjeu écologique fort.



### EFFETS POTENTIELS

(en l'absence de mesure correctrice)

- Perte d'environ 5,3 ha de végétation, dont 0,25 ha de pelouse acidiphile et des surfaces de taillis et de fourrés représentant des habitats intéressants pour la faune;
- Risques de dérangements et de destruction d'individus lors des phases de défrichage;
- Risque faible de dégradation d'habitats
- Risque de pollution des eaux (cf. fiche eaux § V.3)

### MESURES CORRECTRICES

Évitement, mise en défens et gestion écologique d'environ 2 ha, constitués par la prairie acidiphile, le taillis de châtaignier, et des surfaces de fourrés.

Réalisation des travaux de défrichage et hors périodes de nidification de l'avifaune, et de reproduction et des reptiles et des chiroptères.

Mesures liées à la remise en état :

- Travaux réalisés de façon progressive, en grande partie coordonnés à l'avancement des travaux d'exploitation;
- Remblayage partiel du fond de fouille permettant de créer une diversité de morphologies des terrains, puis une végétalisation partielle ;
- Maintien des fronts de taille au Nord et Nord-Ouest de la zone exploitée, favorable à l'avifaune;
- Pérennisation et l'entretien des habitats évités ;
- Création de zones humides et d'ornières pour les amphibiens.

## IV.5 - Commodité du voisinage

### CONTEXTE - ÉTAT INITIAL

- A l'échelle de la commune, l'habitat est peu dense. Il se répartit d'une part dans le bourg de Liorac et son environnement proche, et d'autre part sous forme de hameaux ou ensembles agricoles dispersés.
- Les habitations sont éloignées d'une distance minimale de 300 m du projet. Il s'agit des habitations du hameau de La Pigne, situé vers le nord-ouest. Les autres habitations sont éloignées d'une distance minimale de 800 m du projet. Compte-tenu du contexte boisé et de la morphologie du secteur, **ces habitations ne disposent pas de covisibilités avec le projet.**
- Ce projet de carrière, qui concerne un site ayant fait déjà l'objet de travaux d'exploitation, s'inscrit dans un secteur dont l'activité d'exploitation de carrière est historique. Aujourd'hui, cette activité est encore présente dans le secteur, avec :
  - Une exploitation de carrière de sables actuellement inactive, qui couvre environ 9 ha partagés entre 2 secteurs, et située dans le prolongement sud-ouest du projet.
  - Le Site de négoce de l'entreprise GINTRAT : Ce site a été repris et mis en service en mars 2019 pour l'activité de négoce de matériaux. Il couvre une surface d'environ 2 ha, à une distance d'environ 250 m du projet. C'est par ce site que transiteront les matériaux extraits sur cette future carrière

### EFFETS POTENTIELS (en l'absence de mesure correctrice)

**Bruits :** les bruits générés par les activités futures seront les suivants :

- Durant les périodes d'exploitation du gisement (par campagnes de production, réparties sur une moyenne d'une semaine par mois) : un total de 6 engins et d'un groupe mobile de précriblage seront susceptibles de fonctionner.
- En dehors de ces campagnes de production, les activités du site seront principalement liées à l'accueil, la gestion et la mise en place des matériaux inertes d'origine extérieure, mettant en œuvre un total de 2 à 3 engins, au fonctionnement discontinu.

**Air :** Les futures activités seront à l'origine d'émissions atmosphériques représentées par :

- les gaz d'échappement provenant des engins, et du groupe mobile de précriblage ;
- des poussières émises en période sèche par les opérations de décapage, de précriblage, le déplacement des engins et le roulage des matériaux en direction du site de négoce de l'Entreprise Gintrat, situé à une distance d'environ 250 m du projet.

### MESURES CORRECTRICES

**Bruits :**

Les activités auront habituellement lieu du lundi au Vendredi dans les plages horaires comprises habituellement entre 8h-12h et 13h30-17h30, ainsi que de façon très occasionnelle le samedi matin. Aucune activité ne sera exercée les dimanches et jours fériés.

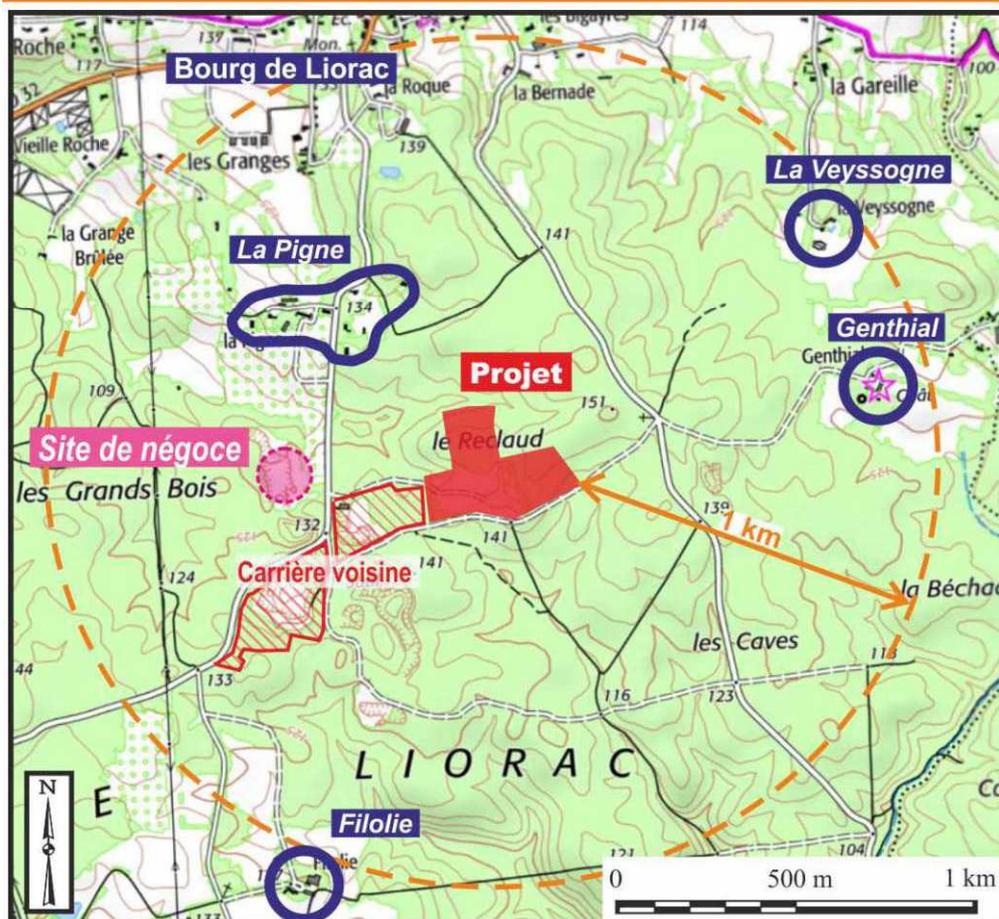
Les résultats de l'étude acoustique ont mis en évidence une conformité du site sans avoir recours à des aménagements acoustiques particuliers tels qu'écrans acoustiques ou insonorisations.

Des actions complémentaires, usuelles pour ce type d'activité, seront menées, telles que :

- le positionnement des stocks entre les zones de travail statique et la direction des zones d'habitat ;
- la limitation de la vitesse des véhicules sur la piste d'accès ;
- la prise en compte de la puissance acoustique du matériel en cas de renouvellement (veille technologique et maintenance).

**Air :**

- Réalisation des opérations de décapage hors périodes simultanément sèches et venteuses
- Limitation de la vitesse à 15 km/h ;
- le groupe de précriblage est équipé de dispositifs de captage des poussières ;
- Arrosages à l'aide d'un dispositif mobile si nécessaire, en période sèche.



## IV.6 - Transport - Circulation

### CONTEXTE - ÉTAT INITIAL

- L'accès au site du projet est existant, et correspond à l'accès qui était utilisé lors de la période d'exploitation précédente du site. Cet accès s'effectue à partir de la voie communale n°2, par l'intermédiaire d'un linéaire d'environ 250 m de chemin privé appartenant au propriétaire des terrains du projet.
- Les autres chemins présents dans l'environnement direct du projet sont représentés par des chemins ruraux :
- Un chemin rural non carrossable ni entretenu longe la bordure ouest du périmètre ;
- Un autre chemin rural longe la bordure sud du périmètre. Ce chemin, carrossable, est à usage de DFCI (Défense des Forêts Contre les incendies).

#### Circulation routière :

Les voies communales présentes dans l'environnement du projet, en particulier la VC 2 qui passe 250 m à l'ouest du projet, ne font pas l'objet de comptages routiers. Il s'agit d'axes de liaisons et de dessertes locales, qui supportent un trafic relativement faible, à dominante de véhicules légers.



### EFFETS POTENTIELS

Au niveau de l'accès et de la traversée de la VC2 : risques d'accidents et de salissures de la chaussée publique ;

Sur les axes routiers: trafic induit par les activités du site (évacuation des matériaux et acheminement de déchets inertes d'origine extérieure).

Il est à rappeler que les matériaux produits depuis cette carrière seront entièrement acheminés vers le site de négoce de l'Entreprise Gintrat, situé à proximité. C'est depuis ce site que le chargement des camions sera réalisé. Le trafic client associé est aujourd'hui existant : la production de cette carrière viendra en grande partie se substituer au transit de matériaux venant d'autres sites extérieurs à l'entreprise.



### MESURES CORRECTRICES

- L'accès est clairement signalé depuis la VC 2 par panneaux réglementaires, dans les deux sens de circulation, avec plus de 120 m de visibilité de part et d'autre du raccordement pour les usagers de la VC2.
- Depuis le site, les véhicules ne seront pas prioritaires, et seront tenus de marquer obligatoirement un arrêt avant la traversée ou la sortie sur la voie communale. Des panneaux stops sont en place à cet effet de part et d'autre de la traversée.
- L'état de la chaussée sera fréquemment vérifié. Si nécessaire, son nettoyage sera réalisé à l'aide d'un dispositif mobile approprié. En cas de détérioration au droit du site, la remise en état sera assurée par l'exploitant.
- Concernant les rotations des camions venant apporter les matériaux inertes de remblai, ceux-ci respecteront la contrainte liée à la limitation de charge de la VC 2 vers le sud, en direction de Mouleydier. Les véhicules utiliseront l'itinéraire Nord, qui s'effectue par l'intermédiaire de la RD32.

## IV.7 - La remise en état du site

### PRINCIPES ET OBJECTIFS DE LA REMISE EN ETAT

Le principe de remise en état a été établi essentiellement dans un objectif de restauration écologique et paysagère du site, en fonction des contraintes techniques liées à l'exploitation.

#### Données et contraintes d'exploitation :

Le mode d'exploitation conduira, de façon progressive, à la production d'un volume de matériaux non valorisables (découverte et stériles d'exploitation).

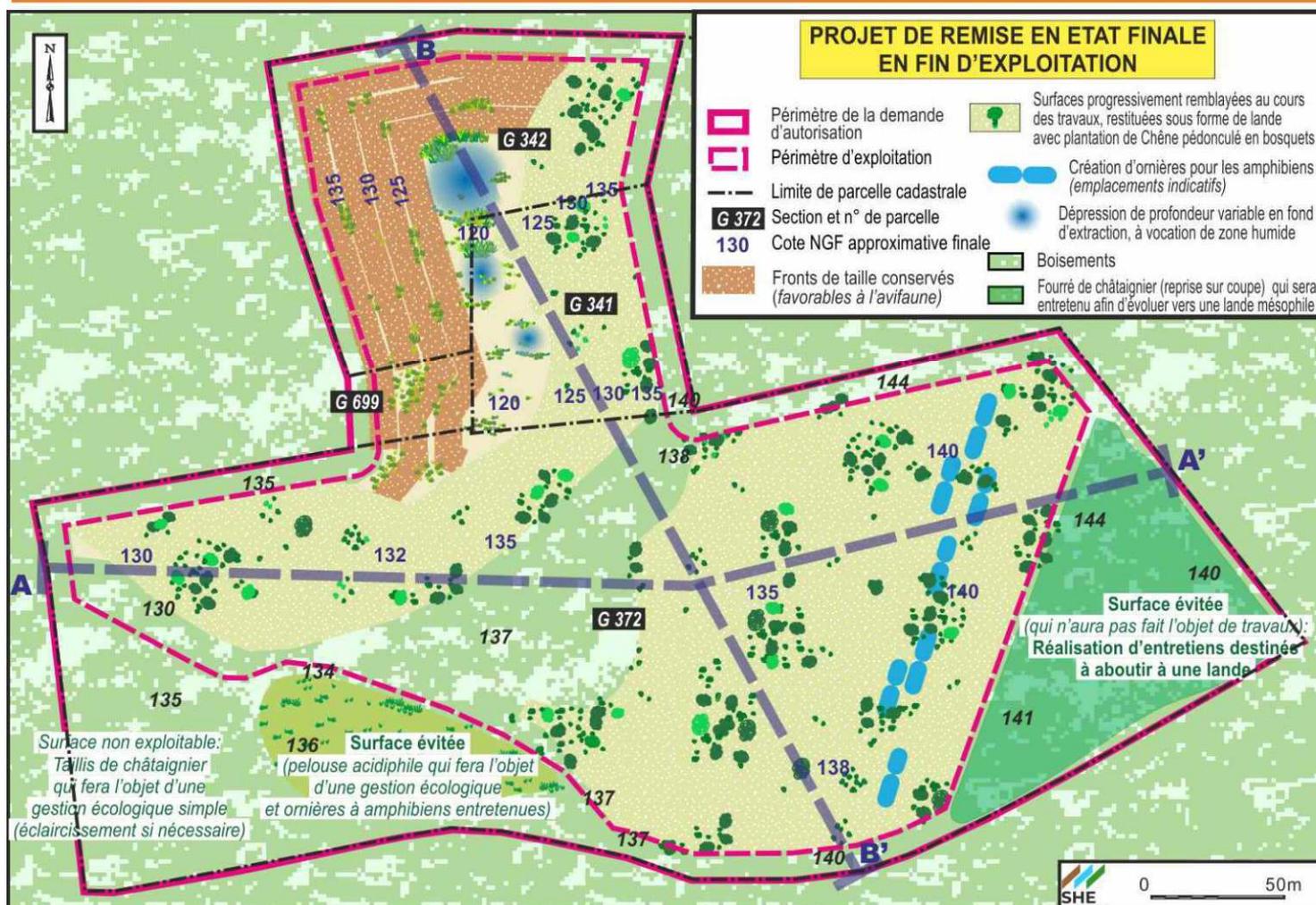
Ces volumes, associés aux matériaux inertes d'origine extérieure accueillis sur le site, permettront de disposer d'une réserve de matériaux importante et intéressante pour le remodellement des cavités d'extraction et des fronts d'exploitation.

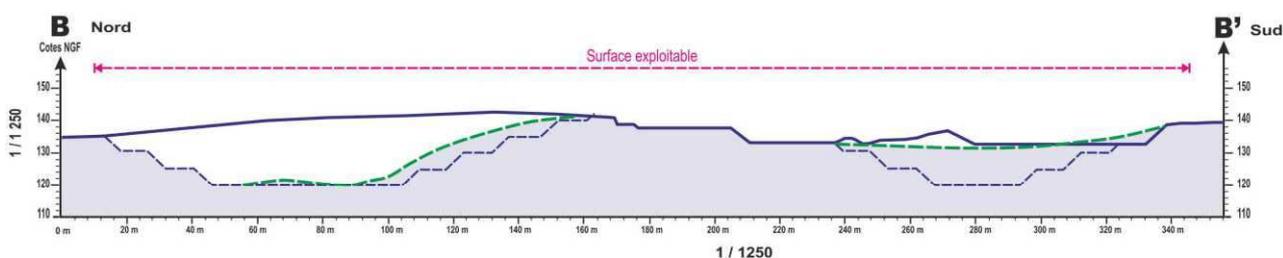
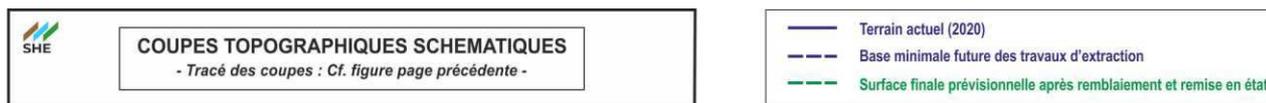
#### Objectifs et contraintes écologiques :

D'une manière générale, le réaménagement d'une carrière doit tirer parti des nouvelles conditions du milieu résultant de l'exploitation.

Les aspects liés aux habitats naturels ont été intégrés à certains choix concernant la remise en état, tels que :

- Le remblayage partiel du fond de fouille permettant de créer une diversité de morphologies des terrains, puis une végétalisation partielle ;
- Le maintien des fronts de taille au Nord et Nord-Ouest de l'extension ;
- La pérennisation et l'entretien des habitats évités ;
- La création de zones humides et d'ornières pour les amphibiens.





### Mesures d'accompagnement et suivi écologique:

Pour répondre à la problématique de préservation, de végétalisation et d'entretien, et plus largement pour assurer une gestion écologique de la carrière et vérifier l'évolution de la biodiversité, un accompagnement écologique sera mis en place pendant la phase exploitation et à son issue.

En premier lieu, il consistera en une visite de l'écologue avant le début des travaux d'extension, pour baliser et assurer la mise en défens des zones évitées.

Pendant la poursuite de l'exploitation, un suivi écologique se basera sur deux visites de terrain réalisées en mars et mai. Il sera réalisé un an après l'extension, puis deux après, puis cinq après, puis tous les 5 ans. Les données obtenues permettront, si nécessaire, de modifier le mode de gestion du site et fourniront un retour d'expérience utile.

Enfin, au moment du réaménagement, l'intervention de l'écologue permettra de « piloter » les mesures de réaménagement à vocation écologique.

### Travaux et aménagements annexes :

Des travaux complémentaires seront réalisés à l'arrêt définitif des activités :

- Evacuation de l'ensemble des stockages résiduels de granulats, le cas échéant, en vue d'une utilisation ou valorisation
- Remise en état, si nécessaire, des clôtures périphériques et de la signalisation associée.

### Vocation ultérieure du site :

En fin d'exploitation, les terrains seront restitués à leur propriétaire.

Compte-tenu du programme de réaménagement décrit précédemment, la vocation des terrains exploités sera d'ordre naturelle, intéressante au plan écologique.

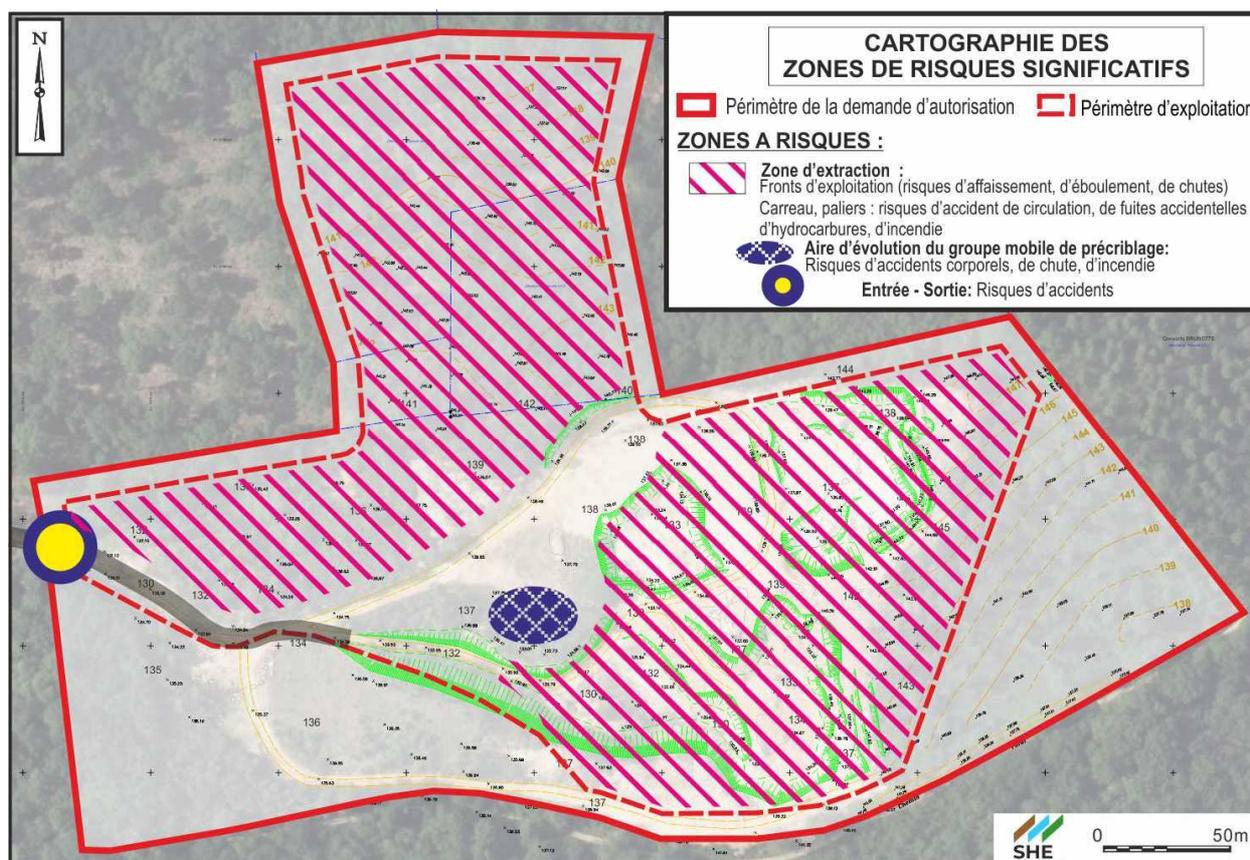
## V. MAITRISE DES RISQUES

Les activités exercées sur ce site, dans le cadre de sa configuration future, ont fait l'objet d'une étude de dangers. Celle-ci a reposé sur un recensement préliminaire des potentiels de danger à l'égard des produits utilisés ou stockés, du mode d'exploitation ainsi que de la conception de l'installation. Sont inclus dans le champ de cette étude les dangers d'origine externe.

Cette analyse préliminaire a permis d'exposer les risques associés aux dangers identifiés tout en les classant suivant leur nature, et a pris en compte le retour d'expérience.

Les mesures propres à décrire les risques, les scénarii d'accidents potentiels et les méthodes et moyens d'intervention en cas d'accident ont été détaillés.

Les principaux éléments de cette étude sont synthétisés ci-après.



### V.1 - Risques potentiels

Les principaux risques générés par l'ensemble du site, dans sa configuration actuelle et future, projet peuvent être regroupés de la manière suivante :

- Les risques d'incendies.
- Les risques d'explosions.
- Les risques d'ordre électrique.
- Les risques liés à la stabilité des terrains.
- Les risques liés à la pollution du milieu naturel.
- Les risques liés à la manutention et la circulation.

## V.2 - Description des risques

### V.2.1 - Incendies :

Les risques principaux sont :

- les stockages d'hydrocarbures,
- une surchauffe de moteur électrique,
- la foudre sur les installations électriques,
- accident de circulation (collision entre véhicules entraînant un incendie),
- la conséquence d'une explosion

### V.2.2 - Explosions :

Etant donné l'absence de réalisation de tirs de mine, ce risque sera faible, limité à la présence d'hydrocarbures dans les engins et matériel de prétraitement des matériaux.

### V.2.3 - Risques d'ordre électrique :

Les principaux risques, limités par l'absence de raccordement au réseau, sont des électrisations et électrocutions à partir du groupe mobile de précriblage, particulièrement dans le cas de tiers entrés illicitement sur le site.

### V.2.4 - Risques liés à la stabilité des terrains :

Les risques principaux seront des éboulements ou affaissements de terrain depuis les fronts de taille.

### V.2.5 - Risques liés à la pollution du milieu naturel :

Les risques principaux seront liés à des risques de fuites d'hydrocarbures de type gas-oil ou huiles moteur/hydraulique, ces risques étant limités par l'absence de stockage sur le site.

### V.2.6 - Risques liés à la manutention et la circulation :

Ces risques sont liés à la présence périodique d'un groupe mobile de précriblage criblage et aux déplacements d'engins et véhicules.

## V.3 - Mesures propres à réduire les risques

### V.3.1 - Maîtrise du risque d'incendies :

Les produits concernés seront uniquement représentés par les hydrocarbures des engins et matériels.

Le site sera muni de moyens d'intervention (extincteurs) et de communication efficace. Le personnel sera formé à l'utilisation des moyens de protection et à la gestion des situations d'urgence.

L'accès pour les services de secours sera facile.

### V.3.2 - Maîtrise du risque électrique :

Les installations seront protégées pour éviter les contacts directs (isolation, éloignement,...).

Le personnel amené à intervenir sur le groupe mobile de précriblage sera habilité. Celui-ci fera

l'objet de vérification annuelle par un organisme de contrôle agréé.

### **V.3.3 - Maîtrise de risque d'instabilité des terrains :**

---

Les pentes et hauteurs de gradins seront adaptées aux caractéristiques des terrains en place. Les fronts seront fréquemment et régulièrement inspectés et purgés.

### **V.3.4 - Maîtrise du risque de pollution du milieu naturel :**

---

Aucun stockage de produit potentiellement polluant ne sera réalisé sur le site.

Malgré ces précautions, en cas de fuite depuis un engin ou matériel, une première intervention rapide serait réalisée par le personnel pour en limiter la dispersion par utilisation de produits absorbants et/ou de kits antipollution présents sur le site.

### **V.3.5 - Maîtrise du risque lié à la manutention et à la circulation :**

---

La maîtrise de ces risques sera principalement le fait de la mise en place d'un plan de circulation interne, de mesures de protection associées au matériel et à la formation du personnel à la manipulation et l'utilisation du matériel et des engins du site.